

Communiqué de presse – 03.06.2024

Parking de la Place d'Armes : la Municipalité présente un projet de compromis

La Municipalité a présenté à la presse un projet de compromis proposant la création d'un parking souterrain à la Place d'Armes de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisés et 250 places en vélo-station, et fixant le dimensionnement du stationnement au centre-ville à un total de 800 places voitures. Elle recommande également le rejet de l'initiative populaire communale « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ». Elle a ainsi transmis au Conseil communal deux préavis.

Le réaménagement complet de la Place d'Armes et le remplacement du parking existant en surface par un ouvrage souterrain est l'objet de débats passionnés depuis une soixantaine d'années. En 2018, la Municipalité a transmis au Conseil communal un préavis pour la réalisation d'un parking souterrain de 1000 places en partenariat public-privé. Accepté en mars 2019 par le Conseil communal, ce projet a reçu en juin 2021 un préavis défavorable du Canton lors de la procédure d'examen préalable. Tenant compte des objections formulées quant à la compatibilité de l'ouvrage avec le droit supérieur en matière politique de stationnement, de protection de l'environnement (étude d'impact et bruit) et d'aménagement du territoire, la Municipalité a présenté en novembre 2022 un nouveau projet de parking souterrain doté de 430 places pour les voitures, 160 places pour les deux-roues et 1000 places pour les vélos.

Un Comité a lancé en septembre 2023 une initiative populaire communale « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ». Constatant en décembre dernier que l'initiative avait abouti, la Municipalité a décidé d'élaborer un contre-projet indirect, afin de maximiser les chances de voir se réaliser au plus vite une infrastructure et le parc paysager attendus de longue date par la population yverdonnoise. La Municipalité estime que le projet porté par les initiants, s'il était validé par une majorité du corps électoral, encourt de forts risques d'être bloqué ultérieurement lors d'un nouvel examen par le Canton ou par des oppositions lors de la mise à l'enquête, alimentant de longues procédures judiciaires.

Pour parvenir à un compromis porté par l'ensemble du collège, la Municipalité a réévalué les besoins de stationnement au centre-ville et dans les quartiers connexes. Elle propose de :

- fixer la capacité de stationnement au centre-ville à l'horizon 2030 à 800 places ;
- doter l'ouvrage souterrain à la Place d'Armes de 600 places pour les voitures, y compris 90 places en P+R ;
- veiller à une gestion coordonnée des places de parc publiques entre le périmètre du centre-ville et les quartiers connexes qui l'entourent ;
- créer dans l'ouvrage souterrain 180 places pour les deux-roues motorisés ;
- créer une vélo-station de 250 places.

A cet effet, elle sollicite un crédit d'étude de CHF 585'000.- afin d'entreprendre les études nécessaires au redimensionnement du parking de la Place d'Armes et d'actualiser le projet d'aménagement de surface dans l'esprit des études menées jusqu'ici.

La Municipalité a transmis ce contre-projet indirect à l'initiative, de même que le préavis recommandant son refus, au Conseil communal. Elle souhaite que ce contre-projet indirect

puisse être soumis à la population par le biais d'un référendum spontané. Selon les décisions du Conseil communal, une votation populaire pourrait avoir lieu en février 2025.

ANNEXES

- Préavis au Conseil communal PR24.14PR
- Préavis au Conseil communal PR24.15PR